Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-15_2026B-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 15/2026	OBJET : Désignation des représentants à l'Agence de développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
Date de la convocation : 21/04/2026 Date de la séance : 27/04/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Marc DE GIORGI, Zahia LAZAAL, Pinar KESER, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD
Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres représentés : 4 Membres absents non excusés : 0 Votants : 29	Membres représentés : Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pinar KESER M. Ouafdi ADNANI donne pouvoir à M. Hassan EL AZRAOUI M. Fouad EL HAMINE donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 29/04/2026 et de sa publication le 30/04/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 27/04/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30/04/2026	

La Ville de Grand-Charmont est adhérente à l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard.

Créée en 1990 à l'initiative des élus, l'ADU est un outil d'ingénierie publique mutualisée au service de l'aménagement durable de ses territoires.

Les politiques d'aménagement du territoire constituent un levier d'action décisif face aux multiples transformations socio-démographiques, climatiques, économiques et citoyennes actuelles. Les territoires portent une responsabilité principale pour relever ces défis. Dans le même temps, les normes évoluent, les équilibres financiers se tendent, les attentes citoyennes s'affirment et la nature des enjeux élargit les périmètres de coopération et les liens d'interdépendance entre territoires.

Les choix d'aujourd'hui appellent des décisions nécessairement collectives, concertées et innovantes, avec une part d'incertitude de résultat qui rend la décision plus difficile.

Acteur neutre, indépendant et au service de l'intérêt général, l'Agence constitue un lieu de réflexion particulièrement propice à la construction de solutions d'avenir pour les territoires. Elle propose à cet effet une ingénierie d'étude polyvalente, une proximité quotidienne avec les acteurs du territoire et un accompagnement dans la durée à ses adhérents.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-15_2026B-DE

GRAND CHARMONT

À la suite des élections municipales de mars dernier, la gouvernance de la collectivité a évolué. En tant que membre de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard, le conseil municipal est donc amené à désigner de nouveaux représentants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'ADU (un représentant titulaire et un représentant suppléant). Cette désignation revêt une importance particulière : elle détermine la qualité de la représentation de la collectivité et sa capacité à participer activement aux choix stratégiques et au positionnement de l'Agence de Développement et d'Urbanisme, afin que celle-ci réponde au mieux aux attentes de la commune et à ses besoins tout au long du mandat.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Il est ainsi constaté que le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Les candidatures sont les suivantes :

Liste « Aurélie DZIERZYNSKI » qui obtient 24 voix :

- **Représentant titulaire : Monsieur Ouafdi ADNANI ;**
- **Représentant suppléant : Monsieur Hassan EL AZRAOUI.**

Liste « Daniel BOURQUIN » qui obtient 5 voix :

- **Représentant titulaire : Monsieur Daniel BOURQUIN ;**
- **Représentant suppléant : Monsieur Alain MOREL ;**

Sont donc proclamés élus MM. Ouafdi ADNANI en tant que représentant titulaire et Hassan EL AZRAOUI en tant que représentant suppléant.

De plus le conseil municipal prend acte

- **Du renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard pour toute la durée du mandat ;**
- **Du versement d'une cotisation annuelle de 0,60 € par habitant ;**
- **De l'engagement de la commune à inscrire à son budget sur toute la durée du mandat, les crédits nécessaires afin d'honorer le paiement de cette cotisation ;**
- **De désigner pour toute la durée du mandat les représentants.**

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI